



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

croissance et emploi

Question écrite n° 83315

Texte de la question

M. Bruno Bourg-Broc attire l'attention de M. le secrétaire d'État chargé du commerce, de l'artisanat, des petites et moyennes entreprises, du tourisme, des services et de la consommation sur l'*International congress and convention association* (ICCA). Cette organisation regroupant au plan mondial des organisateurs de congrès, vient de publier son classement pour 2009 des pays accueillant des congrès. Alors que les États-unis, l'Allemagne et l'Espagne restent en tête, la France recule de la 4e à la 6e place. Cette situation est d'autant plus préoccupante que, selon cette même source, il y a eu dans le monde presque 10 % de plus de congrès organisés dans le monde en 2009 par rapport à 2008. Or le secteur des congrès est une branche économique importante, notamment pour l'emploi et un élément du rayonnement international de la France. Au vu de ces informations, il lui demande quelle est son analyse sur les causes de ce recul, quelles sont aujourd'hui les perspectives en ce domaine et quelles sont les initiatives qu'il compte prendre ou encourager pour faire progresser la France dans cette activité.

Texte de la réponse

Dans son classement concernant l'accueil des congrès par les métropoles mondiales, au titre de l'année 2009, l'ICCA (International Congress and Convention Association) place la France au 6e rang ; ce classement doit être cependant relativisé. En premier lieu, les données de l'ICCA concernent exclusivement l'accueil de congrès internationaux, selon les critères suivants : les congrès doivent être organisés selon une fréquence fixe ; ils doivent accueillir au minimum 50 participants et ils doivent être tournants, entre au moins trois pays. Ces critères sont donc très restrictifs : par exemple, nombre des congrès internationaux accueillis par Paris reviennent chaque année dans la capitale, et de ce fait ne sont pas pris en compte par les statistiques ICCA. On constate dans ce même classement, que Paris, qui concentre près de 80 % de l'activité des rencontres et des événements professionnels (source : l'office du tourisme et des congrès de Paris), a rétrogradé de la 1e à la 3e place. Or, selon l'OTCP, la capitale a accueilli plus de congrès en 2009 qu'en 2008, soit près de 931 congrès (contre 900 en 2008), réunissant davantage de participants que l'année passée, soit plus de 700 000 congressistes ; en revanche, la capitale a accueilli moins de congrès d'envergure internationale que les années passées, soit 43 % contre 57 % en 2008. Paris et sa région ont connu une moins grande participation étrangère : en 2009, seuls 31,3 % des congrès ont accueilli plus de 10 % de congressistes étrangers, contre 61 % en 2008. Le marché des congrès reste très dynamique, mais dans un contexte économique difficile, il se caractérise, en 2009, par une prédominance des congrès d'envergure nationale, voire locale. En outre, on remarque que la concurrence est de plus en plus vive dans ce secteur ; de nombreuses villes tentent aujourd'hui de se positionner sur le marché des congrès. Aussi, l'érosion relative du positionnement de la France dans le classement de l'ICCA n'est pas symptomatique d'une activité moins importante dans le secteur des congrès, mais d'une concurrence plus forte à soutenir. La France entend se montrer plus compétitive dans les années à venir en adaptant son offre à des besoins nouveaux qui apparaissent sous l'effet de la concurrence, tels le développement de réseaux professionnels via Internet, des événements en « live », une personnalisation de l'information, un paiement à la carte des conférences sélectionnées, etc. (source : étude convention 2020). Dans

les années à venir, l'accueil de congrès internationaux en France, s'annonce sous de meilleurs auspices, avec notamment la venue du congrès de la société européenne de cardiologie, qui aura lieu à Paris en 2011 et réunira plus de 30 000 participants de tous horizons. Afin que l'activité du secteur des congrès se maintienne à un bon niveau et reste compétitive, l'État est conscient de la nécessité d'un soutien aux politiques d'investissements entreprises par les collectivités : en effet, l'accueil des congrès a fortiori de congrès d'envergure internationale suppose l'existence de sites dédiés, bien desservis, dotés de capacités suffisantes et modernes ainsi que d'équipements de pointe. En 2009, plus de 40 % de la capacité d'accueil des centres de congrès avait plus de vingt ans d'ancienneté. Depuis 2009, les investissements qui visent la reconstruction, l'agrandissement ou la modernisation des sites ont connu un sensible accroissement : ils sont estimés à 240 MEUR en 2010, contre 200 MEUR en 2009 (source : cabinet de consulting JMP C). Cette politique active de développement des infrastructures augmente aujourd'hui plus rapidement que le marché lui-même. L'accueil de congrès internationaux, au profit d'un nombre important de participants, entraîne également la constitution d'un parc hôtelier doté d'une grande capacité en termes de chambres. Un effort porte actuellement sur la nécessaire adéquation entre le souhait des villes d'accueillir un nombre important de congressistes et la capacité des sites dédiés incluant celles du parc hôtelier. En outre, les municipalités doivent inciter la profession hôtelière à proposer des conditions spécifiques et avantageuses aux congressistes, aussi bien en matière d'acompte, de possibilités d'annulation, de contingents de chambres garantis plusieurs années qu'en termes de présentation transparente des tarifs. La réflexion porte également sur l'encouragement des villes de congrès à faire un véritable effort de promotion et de communication sur leur destination en tant que « destination d'affaires ». Seuls Paris et quelques grandes métropoles régionales sont actuellement visibles à l'échelle nationale et internationale, en tant que villes offrant toutes les conditions nécessaires à l'accueil de congrès. Enfin, un considérable travail de prospection effectué par les divers bureaux des congrès doit se poursuivre, ainsi qu'une recherche constante de renouvellement : par exemple, certaines villes-congrès envisagent de mettre à profit les synergies existantes avec leurs universités ou les pôles d'activités auxquelles elles appartiennent, afin de susciter l'organisation et la tenue régulière de congrès.

Données clés

Auteur : [M. Bruno Bourg-Broc](#)

Circonscription : Marne (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 83315

Rubrique : Politique économique

Ministère interrogé : Commerce, artisanat, pme,tourisme, services et consommation

Ministère attributaire : Commerce, artisanat, pme,tourisme, services et consommation

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 juillet 2010, page 7454

Réponse publiée le : 19 octobre 2010, page 11392